

Commission des Travaux

Séance du 30 mars 2017 – 18 h00

Compte-rendu

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Jean-Gérard GEORGE, Michaël ROHR, Cyrille VIOLLE, Laurent PERRIN, Emmanuelle AUBERT.

Excusés : Elodie CANEVALI, Michel DIDIER, Patricia HANTZ.

Secrétaire de séance : Rémi DECOMBE. Jérôme CUNAT assistait également à la réunion.

Ordre du jour : Monsieur PIQUEE expose qu'il convient de présenter le dossier des eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement existant, qu'il est obligatoire de traiter avant d'étendre le réseau au secteur de Zainvillers. La maîtrise d'œuvre de ce dossier (Berest) a commencé à travailler et a fait des propositions d'études complémentaires, il faut donc prendre certaines décisions afin de continuer ce projet.

1°) Contexte :

Jérôme CUNAT explique que des mesures et études sur le réseau d'assainissement existant (depuis le café Louis jusqu'à la station d'épuration) ont été réalisées sur demande des financeurs du projet de Zainvillers (agence de l'eau et conseil départemental des Vosges).

Il s'agissait de mesures et de calcul des eaux claires parasites présentes dans le réseau ainsi que d'inspections caméras pour mieux en identifier les sources.

Avec ces données, une synthèse de travaux a été faite en interne et a permis de recruter un maître d'œuvre qui a travaillé sur le sujet mais demande des études complémentaires permettant de réduire le montant des travaux, estimé pour lors à environ 600 000,00 € HT.

Monsieur PIQUEE rappelle que l'objectif est de réduire les eaux claires parasites de 300 m³ par jour ce qui est nécessaire pour raccorder le secteur de Zainvillers.

Le ratio de coût estimé est donc de 2000 € de travaux pour 1m³ d'eau claire éliminé.

Monsieur DECOMBE rappelle que le budget 2017 consacré à l'opération des eaux claires parasites s'élève pour lors à 156 000 € TTC.

2°) Propositions d'études :

Précision préalable : toutes ces études sont subventionnables à hauteur de 70% par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Jérôme CUNAT évoque les diverses études proposées par la maîtrise d'œuvre du projet :

- Enquêtes de branchements sur les fontaines privées et moines de distribution d'eau de sources privées (exemples : La poste, le presbytère, ...). Ces sources et fontaines privées (et parfois publiques) ont un trop plein qui se déverse dans le réseau d'assainissement. Monsieur PIERREL demande si ces eaux ne sont plus acceptées dans le réseau, qu'en faire ? Jérôme CUNAT répond qu'il y a des possibilités de fossé, de réseau d'eau pluviale s'il est existant et de puits perdu. Il précise que l'étude permet d'une part de quantifier les eaux qui proviennent des sources (28 habitations recensées) et d'autre part de tester des solutions adaptées.
Par ailleurs, ces enquêtes de branchement permettrait de repérer certaines habitations où les eaux pluviales sont déversées avec les usées sur dans le réseau d'assainissement, permettant d'identifier d'autres sources d'eaux claires parasites. Cependant la modification du branchement n'est exigible que pour les administrés dont le permis de construire exigeait un rejet dissocié et non ceux dont le permis prévoyait un rejet unique.
- Levés topographiques des réseaux existants à remplacer, lorsque les tronçons devront forcément être réparés permettant d'avoir des précisions pour la préparation des travaux.

- Relevé topographique de l'ensemble du réseau pour permettre une mise à jour du plan de réseau avec des données précises. Cela ne concerne pas directement les travaux mais permettrait d'avoir une cartographie de l'ensemble du réseau communal d'assainissement.
- Tests d'amiante et HAP sur les enrobés ce qui est une obligation légale.
- Curage de réseau et inspection caméra rue René Demangeon sur 212 mètres linéaires, non fait en 2016 pour impossibilités technique permettant de préciser les origines d'eaux claires sur ce secteur et réduire le linéaire de travaux.
- Inspections caméra route de chèvreroche sur 45 mètres linéaires et route du Général de Gaulle sur 155 mètres linéaires, non fait en 2016 pour impossibilités technique permettant de préciser les origines d'eaux claires sur ce secteur et réduire le linéaire de travaux.
- Campagnes locales de mesures d'eaux claires parasites complémentaires de l'étude IRH : sur le collecteur de transfert en direction de la station d'épuration qui se trouve en zone marécageuse. Ces mesures n'ont pas été faites en 2016 pour impossibilités technique. Cela permettrait de préciser les origines d'eaux claires sur ce secteur et réduire le linéaire de travaux. Seraient également concernées par ces mesures supplémentaires les eaux claires et eaux usées en provenance de SAPOIS (220 équivalent habitants), ce qui permettrait de mieux évaluer leurs obligations (coût supplémentaire de 1700 €).
- Tests d'étanchéité du collecteur de transfert.
- Etudes géotechniques du sol pour connaître le sol et adapter les travaux, à requantifier selon les tronçons de réseau à refaire.

3°) Décisions sur les études à poursuivre :

- Enquêtes sur les fontaines privées : avis favorable hors autres études des branchements privés ;
- Tests de solutions pour les fontaines : avis favorable mais seulement dans un second temps ;
- Levés topographiques sur réseaux à remplacer : avis favorable ;
- Relevé topographique du réseau entier : avis défavorable ;
- Tests amiante : avis favorable ;
- Curage et inspections caméras complémentaires : avis favorable ;
- Campagnes localisées d'ECP (dont Sapois) : avis favorable ;
- Test d'étanchéité collecteur : avis favorable ;
- Etude géotechnique : avis favorable dans un second temps ;

TOTAL des études validées : 51 700 € HT estimé, soit 36 190,00 € d'aides envisagé.

Les cahiers des charges et listes d'entreprises ont été élaborés par le maître d'œuvre et sont prêts pour lancer les petites consultations auprès des différents prestataires sans publication car toujours inférieur à 25 000 € HT.

En matière de planning, Monsieur PIQUEE précise que les subventionneurs souhaitent que ce dossier soit traité avant de lancer les travaux de raccordement de Zainvillers, les deux chantiers ne pouvant être menés en parallèle. Les travaux pour Zainvillers seraient donc plutôt lancés en 2018 ou 2019 en attendant que ceux d'élimination des eaux claires parasites sur le réseau existant soient terminés et aient portés leurs fruits.

La séance est levée à 19h00.

Fait à Vagney, le 03 avril 2017

Par délégation du Maire,
L'adjoint délégué aux travaux,
Yannick PIQUEE

